

Lumière sur un sombre chapitre de la politique sociale en Suisse

Autor(en): **Wenger, Susanne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **40 (2013)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lumière sur un sombre chapitre de la politique sociale en Suisse

Après des années de déni, la Suisse commence à lever le voile sur l'histoire des «Verdingkinder» [enfants volés], ces enfants placés dans des foyers ou des familles pour servir de main-d'œuvre bon marché. Jusque tard durant le XXe siècle, les autorités suisses ont impitoyablement placé des dizaines de milliers chez des paysans et dans des instituts, où ils étaient exploités et maltraités. Aujourd'hui, en Suisse, les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance attendent également justice et réparation.

Par Susanne Wenger



D'anciens enfants volés avec la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga

Le 11 avril dernier restera une date mémorable. Au Kulturcasino de Berne, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, au nom du gouvernement, demande pardon aux victimes suisses pour les mesures de coercition à des fins d'assistance prises à leur encontre. Quelque 700 anciennes victimes, enfants placés dans des exploitations agricoles ou des foyers, enfermés sur décision administrative dans des prisons ou des établissements psychiatriques ou stérilisés de force, étaient venues écouter le discours de la

représentants des Églises, de l'Union suisse des paysans et des institutions sociales ont également présenté leurs excuses. Ce discours marque la reconnaissance officielle d'un chapitre tabou de l'histoire suisse, celui au cours duquel, alors que la Suisse vit des heures paisibles, des dizaines de milliers de ses enfants affrontent l'horreur.

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, des enfants issus de familles le plus souvent pauvres sont adjugés sur des marchés publics, tels du bétail, ou placés chez des paysans ou

conseillère fédérale. «Au nom du gouvernement suisse, sincèrement et du fond du cœur, je vous demande pardon pour les souffrances qui vous ont été infligées», a déclaré la ministre de la Justice. «Nous ne pouvons plus continuer à détourner le regard, car c'est précisément ce que nous avons fait pendant bien trop longtemps.» Les

des artisans, où ils travaillent dur et sont condamnés à un triste sort. D'autres, orphelins, nés de mères célibataires ou qualifiés de moralement en péril sont placés dans des asiles, encadrés par des éducateurs autoritaires et dépassés, où ils grandissent à coups de trique, sans chaleur humaine. La supervision de ces instituts et autres familles de placement est quasi inexistante.

Les jeunes mères célibataires, encore adolescentes, et les hommes «paresseux» étaient incarcérés dans des centres de rééducation. Des autorités de tutelle décidaient de manière arbitraire, d'un trait de plume, qui devait être enfermé, et pour combien de temps. Avec brutalité, l'État suisse imposait ordre et discipline à des personnes déclarées «décadentes», pauvres ou inadaptées. Mais c'était une autre époque.

Une autre époque... pas si éloignée. Le système de valeurs, les méthodes d'éducation et, avec eux, le système social, n'ont commencé à changer que dans les années 1970. Dans la pratique, ces internements administratifs ont perduré jusqu'en 1981. Longtemps, ces faits peu glorieux sont restés sous silence. Jusqu'à ce que des victimes encore en vie aient le cou-



Photos d'enfants volés prises par Paul Senn dans les années 1940, présentées à l'exposition «Verdingkinder reden Enfant volés» qui circulera dans plusieurs

rage de parler de leur destin et de sensibiliser l'opinion publique à cette question. C'est le cas de Roland M. Begert, originaire de Berne. Grâce à la publication de son roman «L'ombre de la souche» («Lange Jahre fremd») en 2008, cet homme aujourd'hui âgé de 76 ans est devenu l'une des voix des enfants placés en Suisse. L'auteur raconte comment, en 1937, il est enlevé peu après sa naissance à sa mère, restée seule, et placé dans un foyer. A 12 ans, il est mis au service d'une famille de paysans. L'école terminée, il part contre son gré effectuer un apprentissage de fondeur. Régulièrement, on lui rappelle qu'il «n'est rien, qu'un simple vagabond». Mais le «vagabond» ne se laisse pas marginaliser. Il économise pour passer sa maturité en cours du soir, étudie le droit et l'économie et enseigne durant 30 ans au gymnase de Berne.

Le Gouvernement suisse présente ses excuses

«Ce sont d'anciennes vertus chrétiennes telles que l'assiduité et la persévérance qui, telles un corset, m'ont fait me tenir droit. Ce sont elles qui m'ont permis de faire quelque chose de ma vie.» Il parle de sa vie sans amertume. Mais tous les enfants placés n'ont pas eu la force de se défaire de leur passé. Beaucoup ont gardé des blessures, des traumatismes. Thomas Huonker, historien zurichois, s'intéresse à cette question depuis des années. Il a recueilli bon nombre de témoignages, écouté des histoires bouleversantes marquées par la souffrance et le dépassement, des histoires de peines horribles, d'exploitation sexuelle ou

encore de vexations destructrices: «C'est sans compter les histoires les plus horribles de victimes décédées prématurément, se terminant par un suicide, un enfermement dans un établissement psychiatrique ou une totale résignation, et qui ne seront jamais plus révélées», ajoute Thomas Huonker. Il est d'ailleurs l'un des premiers à avoir demandé une réparation officielle.

En 1986, le président de la Confédération Alfons Egli pose la première pierre. Il présente officiellement ses excuses aux Jenisches suisses pour la participation de l'État à l'action «L'œuvre des enfants de la Grand'Route». Des dédommagements sont versés aux victimes. En 2005, le Conseil national ne juge toutefois pas nécessaire d'ouvrir le dossier des enfants placés. Mais, face à l'indifférence de l'État, les victimes font le récit de leur histoire dans la revue «Beobachter». En 2010, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf demande pardon aux victimes de placements administratifs, et propose de les réhabiliter juridiquement. Sans compensation financière toutefois. Le canton de Lucerne est le premier à ouvrir une enquête scientifique sur l'histoire de ses enfants placés. A cet égard, la cérémonie de commémoration du 11 avril à Berne pose un jalon dans la démarche d'investigation menée en Suisse.

Un dédommagement pour les victimes?

Reste que le chapitre est loin d'être clos. «Il reste beaucoup à faire», indique la conseillère nationale socialiste zurichoise Jacqueline Fehr, qui dépose régulièrement des interventions au Parlement. Il faut inspecter les fichiers de toutes les victimes mais aussi engager plus de moyens pour permettre une recherche historique. Par ailleurs, la question du dédommagement financier pour le travail forcé imposé aux enfants placés ou le remboursement des pertes de cotisation de sécurité sociale reste controversée. Il est également question de créer un fonds d'aide aux victimes, qui vivent aujourd'hui de revenus modestes. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, qui n'a fait aucune promesse, a déçu les attentes. «Demander pardon pour les souffrances endurées par les

victimes sans toutefois proposer de réparation, c'est à nouveau passer outre leurs droits», explique l'historien Thomas Huonker. Et de citer en exemple l'Irlande qui, dans des cas similaires, a versé des indemnités financières. Thomas Huonker estime que la Suisse aurait ainsi à déboursé jusqu'à 1,5 milliard de francs. Le Conseil fédéral a nommé un délégué chargé de régler toutes les questions en suspens.

Mais, pour Roland M. Begert, il n'est pas question d'argent. Ni même de pardon. Il reconnaît que pour beaucoup d'autres, il en va autrement. «La cérémonie de commémoration a rendu leur dignité aux victimes. Je l'ai nettement ressenti», explique-t-il. Désormais, son objectif principal est de lutter contre l'oubli. La génération suivante doit connaître ce chapitre de l'histoire suisse.

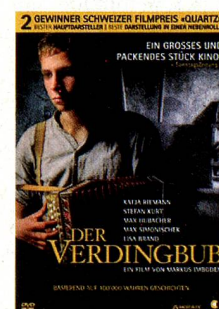
SUSANNE WENGER est journaliste indépendante. Elle vit à Berne.

www.verdingkinderreden.ch
www.netzwerk-verdingt.ch

L'ENFANT PLACÉ RÊVE D'ARGENTINE

Le film «L'enfance volée» («Der Verdingbub») réalisé en 2011 par Markus Imboden met en scène pour la première fois ces sombres heures de l'histoire suisse. Le film, qui se déroule dans les années 1950, a rencontré un vif succès. Au bout de quelques semaines, plus de 200 000 spectateurs avaient vu le film. Max et Berteli sont deux enfants placés originaires de l'Emmental. Pour oublier la misère, Max joue de l'accordéon. À l'école, il apprend le tango argentin. À la fin du film, le jeune Max est enrôlé sur un bateau en partance pour l'Argentine. Le Bernois Roland M. Begert connaît ainsi bon nombre

de victimes qui, à cette époque, ont définitivement tourné le dos à la Suisse, profondément déçus par une société et un État qui leur ont volé leur enfance.



SWE

